

548

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Crépin, concernant les taxes votées par les Conseils généraux des colonies (N° 134, année 1907.)

(Nommée le 6 juin 1907.)

MM.

- |                 |                        |                   |
|-----------------|------------------------|-------------------|
| 1 <sup>er</sup> | BUREAU : Félix CRÉPIN. | <i>Secrétaire</i> |
| 2 <sup>e</sup>  | — Emile CHAUTEMPS.     |                   |
| 3 <sup>e</sup>  | — Eugène LINTILHAC.    |                   |
| 4 <sup>e</sup>  | — Jules GODIN.         |                   |
| 5 <sup>e</sup>  | — LE COUR GRANDMAISON. |                   |
| 6 <sup>e</sup>  | — COCULA.              |                   |
| 7 <sup>e</sup>  | — Albert DECRAIS.      | <i>Président</i>  |
| 8 <sup>e</sup>  | — VIEU.                |                   |
| 9 <sup>e</sup>  | — CICÉRON.             |                   |



1  
Séance du 7 juin - 2<sup>e</sup>. 4<sup>ème</sup> Bureau.

Le Bureau nomme M<sup>r</sup> Decaris président, M<sup>r</sup> Ripin, secrétaire  
Le Bureau décide qu'il entendra M<sup>r</sup> le Ministre des colonies.

Le Président  
Alfred Deway

Le secrétaire  
Ripin

Séance du 13 juin à 2<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  4<sup>ème</sup> Bureau.

Monsieur le Ministre des colonies est intervenu: Il expose que la loi du  
13 avril 1900 est incomplète en ce sens qu'elle ne détermine pas les pouvoirs  
financiers des conseils généraux des colonies. Il en charge également  
directeurs de son département de préparer un projet complet. Dès  
qu'il en présentera à la signature du Président de la République un  
projet de loi en matière de budget les subventions aux colonies sont  
détachées en même temps que celles financées par le département  
afin que les conseils généraux des colonies soient fixés sur les leurs  
libérations sur les sommes dont ils peuvent disposer.

Le Président,

Alfred Deway

Le secrétaire

Ripin

Séance du 1<sup>er</sup> de <sup>1901</sup> à 2<sup>h</sup> 4<sup>ème</sup> Bureau.

Lors de la convocation de son Président, la commission s'est  
réunie et a entendu la lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> le Président, du  
1<sup>er</sup> juin, lui faisant connaître son rapport. La commission  
ayant décidé le 13 juin 1900 d'attendre pour continuer ses  
travaux le dépôt du projet de loi proposé par M<sup>r</sup> le Ministre  
des colonies, M<sup>r</sup> le Président de la commission a été prié de  
lui écrire pour l'inviter à déposer le projet de loi de plus

Not possible. No. 2. Résistant de la commission ne accepte ce  
mandat

Le secrétaire  
A. Gijon